



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION
15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE,
M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de
Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA),
M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE,
M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLÉMENT (suppléant
de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline
GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON,
M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO,
Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme
THEVENEAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir à M. Vincent CROUZIER),
Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mme Bernadette BERGER
(suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin
BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA
(pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS
(suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence
SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE),
M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice
ESPINOSA), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Stéphanie PEPIN
(suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par
Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie
FERREUX), M. Claude VERDREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à
l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	30

Délibération n°21/11/2024/08

Objet : Modification du tableau des effectifs N°7/2024 – Créations de postes

Vu l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

Vu l'arrêté N°2022/08/47 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu l'article L332-4 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) qui dispose que « les collectivités et établissements mentionnés à l'article L.4 et les établissements mentionnés à l'article L.5 peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ».

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Au titre des emplois titulaires permanents

Les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il n'y a pas eu d'avancement de grade en 2021. En 2022, 12 agents ont bénéficié d'un avancement de grade. Pour l'année 2023, il y a eu 17 avancements de grade.

Au titre de l'année 2024, ce sont 18 avancements de grade qui sont proposés sur 28 agents remplissant les conditions d'ancienneté.

Au titre des emplois non -titulaires non permanents

Il est rappelé que dans le cadre d'une charte de coopération, les Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise (22 communes, 22 093 hab.) et Norge et Tille (14 communes, 16 416 hab.) ont émis le souhait, dans un esprit d'innovation et de recherche d'efficacité dans leurs actions, de disposer pour leur propre compte, mais également au profit de leurs communes, d'un.e agent.e en charge de l'« Animation des politiques publiques ».

Placé.e sous la responsabilité directe des Directions Générales de Services, il.elle animera et assurera principalement le suivi administratif des différents « contrats » et projets de territoire, tout en concourant activement à la recherche de subventions et de financements au profit des deux intercommunalités et de leurs communes.

L'agent.e sera recruté.e par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au sein de son service « Animation des politiques publiques » et interviendra auprès de la Communauté de Communes Norge et Tille dans le cadre d'une convention de « mise à disposition de service et d'équipements » au sens des dispositions de l'article L. 5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est ainsi proposé la création d'un poste contractuel non permanent de niveau catégorie A, au grade d'attaché territorial, à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 02 décembre 2024, renouvelable deux fois.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 novembre 2024,

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CRÉE les emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2024 :

Au titre des emplois titulaires permanents

- Agents titulaires pour la filière Administrative – catégorie B
 - Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet.
- Agents titulaires pour la filière Administrative – catégorie C
 - Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.
- Agents titulaires pour la filière Animation – catégorie C
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à hauteur de 35h00 annualisées,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à hauteur de 31h30 annualisées (31,5h),
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à hauteur de 35h00 annualisées,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à hauteur de 35h00 annualisées,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à hauteur de 28h00 annualisées,
 - Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à hauteur de 35h00 annualisées,
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à hauteur de 22h00 annualisées,
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à hauteur de 20h25 annualisées (20,42h),
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à hauteur de 22h31 annualisées (22,52h),
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à hauteur de 35h00 annualisées,
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à hauteur de 24h14 annualisées (24,23h),
 - Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à hauteur de 21h00 annualisées.
- Agents titulaires pour la filière Sociale – catégorie C
 - Agent social principal 1^{ère} classe à temps complet.
- Agents titulaires pour la filière Technique – catégorie C
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe à hauteur de 17h18 annualisées (17,30h),
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe à hauteur de 24h00 annualisées.

Au titre des emplois non titulaires non permanents

- Agent non-titulaire pour la filière Administrative – catégorie A
 - Attaché Territorial à temps complet.
- APPROUVE la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
 - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal,
 - AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 21 novembre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER